TRIPARTITE

Sentiment mitigé à l'UGTA

Au siège de la Centrale syndicale, les résultats de la dernière tripartite sont différemment commentés. Si certains affichent un satisfecit total, pour d'autres, une revalorisation salariale à travers notamment un allégement fiscal aurait constitué le plus grand événement de ce 15e rendez-vous.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - A l'exception de la présence de la centaine de travailleurs de l'hôtel El Aurassi en sit-in, depuis leur suspension de leurs postes de travail, et de la dizaine de travailleurs de l'ex-ETUSA en grève de la faim, le siège de la Centrale syndicale ne connaît pas une ambiance particulière, deux jours après la tenue de la 15e tripartite.

Le siège de la Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR) est bondé de monde. Les retraités, qui espéraient voir leur préoccupation prise en charge durant ce week-end, tentent de comprendre la teneur de la réponse réservée à la question des retraités dans le communiqué final.

Smaïl Alaouchiche, secrétaire général de la Fédération, est submergé d'appels provenant des différentes structures de la FNTR de l'intérieur du pays. «Le téléphone n'a pas cessé de sonner depuis ce matin. Nos adhérents veulent savoir et comprendre la teneur de la réponse qui nous a été réservée lors de cette tripartite», nous dit-il.

Le bureau de la FNTR, se trouvant au premier étage du siège de l'UGTA a été pris d'assaut dès le matin par les retraités.

Les responsables syndicaux de la FNTR ont eu à expliquer à leurs vis-vis la position de l'UGTA de la tripartite, «mais surtout la portée de la décision de confier la question de la revalorisation des pensions de retraite à un groupe de travail».

«Le plus important dans toute cette l'histoire est que nos revendications sont réellement prises en compte. Nous avons souhaité qu'une décision soit prise lors de cette tripartite.

Mais bon, le plus important est que les pouvoirs publics sont conscients de notre situation. Nous espérons qu'une réponse appropriée sera donnée le plus vite possible», nous dit un membre de la CEF de la FNTR.

Photo : Samir Sid.

Sidi Saïd face à l'amertume des syndicalistes.

Va-et-vient chez le secrétaire général

Au troisième étage, où se trouve le bureau du secrétaire général, c'est le va-et-vient continuel. Abdelmadjid Sidi-Saïd, qui devait rencontrer son homologue du travail avant la fin de la matinée, est déjà à son quinzième rendez-vous.

Secrétaires nationaux, secrétaires généraux de fédération ou de wilaya ou de simples cadres syndicaux se sont rapprochés de leur premier responsable pour s'en quérir de la situation au lendemain de la tripartite. «Les acquis ne sont pas seulement d'ordre matériel. Il est vrai que pour le commun des Algériens, une rencontre avec le gouvernement suppose une augmentation des salaires, mais il y a aussi la portée des autres questions débattues lors de cette rencontre. Soutenir la pérennité de l'emploi à travers l'entreprise économique ou encore inscrire l'article 87 bis dans un cadre de débat sont des atouts très importants pour notre organisation. Nous devons expliciter ces portées à nos syndicalistes qui, à leur tour, doivent les transmettre aux travailleurs. Ajoutez à cela, la revalorisation du SNMG à hauteur de 18 000 DA qui aura des conséquences sur les salaires de certains travailleurs du secteur économique. Je peux vous citer notamment le cas des entreprises économiques dont la grille de salaires a été calculée sur la base du SNMG», explique un membre de la direction nationale de l'UGTA.

A. B.

M. DJAWAD BOURKAYEB L'A ANNONCÉ POUR LES PROCHAINS MOIS

Une aide exceptionnelle pour les retraités

La dernière tripartite n'a pas fait le bonheur des retraités qui devront se suffire de l'énoncé du principe d'une revalorisation délibération d'une commission mise en place à cet effet. Le directeur général de la Sécurité sociale au niveau du ministère du Travail, M. Djawad Bourkayeb, a en effet réitéré que «le principe est accordé» pour la définition des solutions appropriées.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - L'invité, hier, de la rédaction de la Radio Chaîne III ne s'est cependant pas engagé sur un quelconque délai. Il ne le pouvait pas parce que la réévaluation des retraites n'obéit pas, selon lui, à des décisions régaliennes du gouvernement mais suppose au préalable la définition de tout un mécanisme.

La réunion tripartite, qui a décidé d'une revalorisation du SNMG de l'ordre de 3 000 dinars, fait tout de même gagner quelques sous aux bénéficiaires des allocations de retraites, puisque le rehaussement du SNMG aura des répercussions directes sur lesdites allocations. Interrogé pour savoir pourquoi le gouvernement n'a pas puisé dans le fonds de réserve, constitué par les prélèvements (2%) des recettes pétrolières, pour revaloriser les retraites, M. Djawad Bourkayeb a expliqué que le fonds en question est un fonds de sécurisation dédié pour le long terme.

Ce fonds, crédité aujourd'hui de 146 milliards de dinars, a été institué, notons-le, par une décision présidentielle en 2006. La loi de finances 2012 portera le prélèvement sur les recettes pétrolières destiné au fonds à 3%.

L'invité de la radio a, par ailleurs, indiqué que les retraités, outre les revalorisations annuelles des pensions, bénéficieront d'une aide exceptionnelle d'ici le mois de mai prochain. Il a également annoncé le principe de l'institution de mutuelles sociales dans le cadre de la mise en place d'un système complémentaire de retraites. Un système qui, a-t-il indiqué, doit se développer en harmonie avec la réforme de la Sécurité sociale.

Une commission est déjà à pied d'œuvre pour élaborer un avant-projet de loi relatif aux mutuelles sociales. M. Bourkayeb a rassuré quant à l'équilibre financier de la Caisse de retraite. Cette dernière paie annuellement 290 milliards de dinars en termes de pensions et d'allocations pour les 2,1 millions de bénéficiaires d'avantages retraites.

S'agissant du médicament, l'invité de la radio a expliqué que ce sont 4 500 marques sur les 5 000 enregistrés dans la nomenclature qui sont remboursables par la Sécurité sociale. Quant au système de remboursement des ordonnances et des prestations médicales, M. Bourkayeb a affirmé que le système du tiers payant n'est qu'un avantage de plus, tant est que l'ancien système reste toujours de vigueur.

Notons qu'avec la carte Chifa, l'usager a droit à deux ordonnances par trimestre et chaque ordonnance est plafonnée à 2 000 dinars.

S. A. I.

Le CSPA en faux avec les résultats de la tripartite

Le Conseil supérieur du patronat algérien (CSPA) s'inscrit en faux avec les résultats de la toute dernière tripartite.

Le CSPA a estimé, dans un communiqué diffusé hier, que cette réunion n'a plutôt réglé aucun problème. «Le gouvernement, en fin manœuvrier, a réussi à renvoyer dos à dos les participants à cette rencontre sur la base de promesses futures. Et qu'à l'exception du relèvement du SNMG, proposé on ne sait par quelle entité, l'ensemble des problèmes du monde du travail demeurent en suspens», peut-on lire dans le communiqué.

Selon les termes du même communiqué, cette rencontre tripartie de concertation était ainsi «une victoire du politique sur l'économique et le social».

Les revendications patronales se situent, selon les rédacteurs du communiqué, dans «l'allègement de la fiscalité en général et la révision à la baisse de l'IRG en particulier, le paiement des créances détenues sur l'Etat et ses démembrements par les entreprises privées (celles du BTPH et des TP), l'assouplissement des procédures du crédit à l'investissement et la mise en place de mesures efficaces pour lutter contre l'informel».

L. H.

COMMUNIQUÉ DU RCD

«Tripartite : berceau du trabendo»

La tripartite qui vient de se terminer renseigne, encore une fois, sur les intentions du régime. La 15e session s'est confinée dans le rôle d'instance de légitimation de la politique sociale de l'exécutif. Le discours du chef de l'Etat du 15 avril qui promettait de «reconstruire le dialogue social et d'impliquer dans les décisions de politique économique les partenaires sociaux dans un esprit de concertation sérieuse» vient d'être démenti par les faits et actes de son gouvernement.

En effet, c'est la deuxième tripartite, après celle du 28 mai, en principe consacrée exclusivement aux voies et moyens de renforcer le soutien à l'entreprise et de conforter l'environnement de l'investissement, qui voit les représentants des syndicats autonomes ignorés. Le Premier ministre justifiant cette élimination par le fait que les syndicats autonomes discutent avec «leurs tutelles». Le propos est un aveu : un syndicat n'a pas de tutelles mais des partenaires. C'est la continuité du premier conclave de par ses décisions qui bénéficient exclusivement à un patronat hétéroclite où se mêlent trabendistes et investisseurs : la majorité étant d'abord et avant tout constituée d'agents pourvoyeurs en financements des campagnes électorales du pouvoir.

Le syndicat officiel, censé axer ses revendications sur l'indexation des salaires sur le coût de la vie et un système de protection sociale basé sur la solidarité et la redistribution des richesses, s'est limité à demander une augmentation du SNMG à 20 000 DA, une augmentation des pensions des retraites, une diminution de l'IRG et la suppression de l'article 87 bis du code du travail. Bien sûr, aucune de ces demandes n'a été agréée par la tripartite. La maigre augmentation du SNMG proposée par le gouvernement et validée par la tripartite bénéficiera essentiellement aux travailleurs dont le revenu ne dépasse pas les 18 000 DA et essentiellement à certaines pensions des moudjahidine et ayants droit et aux hauts cadres des entreprises publiques ; le salaire de ces derniers étant indexé sur le SNMG.

Par ailleurs, le coût de cette augmentation représente moins du vingtième des sommes déversées entre janvier et juin 2011 pour calmer la rue. Ceci relativise considérablement la portée de l'argument du Premier ministre qui brandit les 75 milliards de dinars d'augmentation du SNMG pour mieux dissimuler le coût des avantages accordés au patronat, notamment l'effacement à hauteur de 50% des agios non recouvrés, la prise en charge des frais de labellisation des produits agricoles à l'exportation et l'annulation des pénalités d'assiettes et de recouvrement. Ce laxisme budgétaire qui ne fait aucune distinction entre acteur et activité économiques est en soi un aveu : confondre l'entreprise de production et l'opérateur parasitaire est une vieille méthode du système algérien qui dilue ses turpitudes et celles de ses relais dans des décisions de portée globale.

Une fois encore, le Trésor public est mis au service de l'entretien et de l'élargissement de la base clientéliste du système. Le développement national peut attendre.

Alger le 2 octobre 2011

Le RCD